

ORES Assets - Assemblée générale du 12 juin 2025

Documentation complémentaire relative au point : « Nominations statutaires » - Renouvellement du Conseil d'administration – liste des candidats-administrateurs

La première Assemblée générale après l'installation des nouveaux conseils communaux procède au renouvellement du Conseil d'administration conformément au prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (article 1523-15 du CDLD) et des statuts d'ORES Assets (article 14 des statuts).

Les règles de composition du Conseil d'administration d'ORES Assets sont les suivantes:

- 20 membres et de sexe différent :
 - 13 membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux ;
 - les 7 autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas) ;
- les membres répartis :
 - politiquement sur la base d'une double clé proportionnelle visée à l'article 14 des statuts à savoir 9 mandats sur une Clé d'Hondt pure et 11 mandats sur une clé d'Hondt pondérée par le nombre de EAN/commune au jour des élections ;
 - répartis géographiquement en sorte que chaque zone géographique ait au moins un administrateur.

NB : en fonction des résultats des élections régionales de juin 2024, un poste d'observateur peut être dévolu aux groupes politiques démocratiques disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon.

La répartition politique - établie sur la base des apparentements au 1^{er} mars 2025 - est la suivante :

Sur les 20 mandats : 8 MR - 6 Engagés et 6 PS soit

Sur les 13 mandats représentant les communes : 5 MR – 4 Engagés – 4 PS

Sur les 7 mandats représentant les IPF : 3 MR – 2 Engagés – 2 PS

Les 20 candidatures définitives viennent de nous parvenir.

Sont candidats :

Mesdames Catherine Clarisse ; Natacha Leroy ; Camille Maitrejean ; Christelle Mathieu ; Lucia Russo ; Rachel Sobry.

Messieurs André Antoine ; Loïc D'Haeyer ; Jeremy Dagnies ; Thomas De Ridder ; Jean-Pol Dellicour. Richard Fournaux ; Alain Gillis ; Sébastien Humblet ; Rémy Leboutte ; Jean-Luc Mosseray ; Thomas Pierman ; Philippe Robert ; Lionel Rouget ; Etienne Simar.

Ce complément de documentation s'ajoute à la note mise à disposition le 12 mai courant quant aux nominations statutaires reprenant les points relatifs à (i) la confirmation des cooptations intervenues ; (ii) le renouvellement du Conseil d'administration et (iii) la rémunération des mandats.

Dès lors que l'Assemblée générale d'ORES Assets du 12 juin 2025 est invitée à :

- procéder à la nomination définitive des administrateurs cooptés ;
- acter la démission de plein droit des membres du Conseil d'administration actuel en raison du renouvellement du Conseil d'administration ;
- voter la nomination des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets à dater de ce 12 juin 2025 ;
- acter la confirmation de la gratuité du mandat d'administrateur au sein d'ORES Assets tel qu'explicité ci-avant.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘